

ARRETÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION :

**Interdisant la circulation et le stationnement
Avenues A. Houvenaghel et J. York,
Rues J. Paumier et E. Durand**

Le Maire de SAINT-LEONARD,

VU : le Code de la Route, notamment son article R 411.8,

VU : la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions.

VU : le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route.

VU : le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

VU : l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents.

VU : la demande faite par Monsieur Yves LEDUEY, Vice-Président du Vélo Club Fécampois, domicilié 82 Allée des Violettes à FROBERVILLE (76400)

CONSIDERANT :

Que pendant le déroulement de la course cycliste « Critérium des jeunes » organisé le 18 avril 2022 par le vélo club fécampois, il y a lieu de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité publique des usagers des voiries précitées.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : le lundi 18 avril 2022 de 12 heures 30 à 18 heures la circulation et le stationnement seront interdits Avenue Jean York, Rue Jean Paumier, Avenue André Houvenaghel et Rue Emile Durand. Seul le personnel ayant une activité professionnelle ce même jour sera autorisé à passer.

Article 2 : Des panneaux conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront apposés par les soins de l'association organisatrice à chaque entrée du parc des Hautes Falaises afin de signaler les restrictions aux usagers des voies concernées, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Monsieur Yves LEDUEY, Vice-Président du Vélo Club Fécampois.
- Monsieur le Commandant de Police.
- Monsieur le Garde Champêtre Chef Principal

Pour information :

- Madame la Présidente de la Communauté de Communes de FECAMP.

A SAINT-LEONARD,
Le 25 janvier 2022,
Le Maire,

Bernard HOGUET